

Passage : La remise en banque des chèques

Menu : [Gestion / Remises en banque / Effectuer une remise en banque](#)

Ce module permet de faire une remise en banque des chèques préalablement saisis, cela édite un bordereau de remise en banque et passe l'écriture en comptabilité. Il n'est pas obligatoire d'éditer ce bordereau de suite après la saisie de chèque. Le journal de trésorerie doit être paramétré en comptabilité charlemagne avec un compte banque dans l'onglet contrepartie. Ce même compte de banque doit avoir une identité bancaire.

1	Sélectionner le journal de banque à l'aide du menu déroulant et la date de la remise (date du dépôt en banque) ainsi que la date limite d'échéances.
2	Faire Entrer ou F4 ou sélectionner un autre utilisateur comptable.
3	Les chèques saisis apparaissent dans cette fenêtre et il est possible d'en désélectionner.
4	Cette icône apparaît s'il y a des anomalies.

On peut alors consulter cette écriture dans le menu [Quotidien / Consultation journal](#) du module **charlemagne comptabilité**

En comptabilité le n° de bordereau devient alors le n° de pièce comptable.

Remise de chèques			
Vendredi 22 Mai 2015 15N66			
Société	: FORMATION		
Banque	: SG		
Compte	: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
	: BANQUE DE SAVOIE		
Date de remise	: 22/05/2015		
Bordereau	: 88		
Ligne	Consommateur	Libellé	Montant
1	Fanny	CH N 12454 PR LE VOYAGE	150,00
2	Fanny	Ch n°4578 Minny voyage	120,00
3	Maryne	Chq : Garderie Maryne 123657	100,00
			370,00
Nombre de lignes : 3			



Attention:

En cas de besoin on peut

- Rééditer un bordereau **Menu** [Gestion / Remises en Banque / Rééditer un bordereau](#)
- Annuler un bordereau **Menu** [Gestion / Remises en Banque / Annuler un bordereau](#)

Annuler un bordereau n'efface pas l'écriture comptable dans le module de comptabilité. Il faut IMPERATIVEMENT prévenir la comptabilité en cas d'annulation dans Passage d'un bordereau. Cela n'annule pas non plus la saisie de chèques faite dans Passage mais permet de revenir dessus en Saisie de chèques